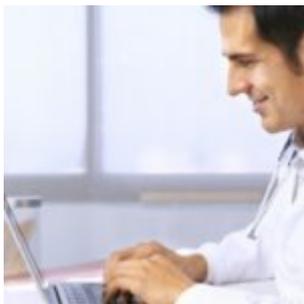


Professionnels de santé



Afin d'accompagner les professionnels de santé, de les informer et de faciliter leur installation, un « portail d'accompagnement des professionnels de santé » (PAPS) avait été créé en 2012 avec le Pacte territoire santé. Sa nouvelle version vient d'être mise en ligne. Il propose de nouveaux services à destination désormais de neuf professions : les médecins, les chirurgiens-dentistes, les pharmaciens, les sages-femmes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les pédicures-podologues.

Ce portail nouvelle version propose des rubriques en fonction des étapes clés du parcours professionnel : « Je me forme », « Je m'installe », « J'exerce ». Dans chaque rubrique, des informations pratiques, des chiffres clés, des questions-réponses, des formulaires à télécharger, des actualités, et même des cartographies sur les besoins en médecins de chaque commune sont proposés.

Il est également possible pour le professionnel de trouver les coordonnées directes d'interlocuteurs privilégiés et identifiés. Cela doit permettre de faciliter la mise en relation avec le référent installation de l'ARS, d'orienter les professionnels vers le bon interlocuteur, d'avoir connaissance des services proposés par les partenaires de l'ARS (assurance maladie, ordres départementaux, unions régionales des professionnels, conseil régional et départemental...).

Pour en savoir plus : www.paps.sante.fr

© 2015 Les Echos Publishing